

PLAN D'ACTION POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2012-2015

LA RÉGION,
CRÉATRICE
D'AVENIR

POUR SON
ÉCONOMIE



www.franche-comte.fr



CONTEXTE DE LA DEMARCHE

▪ Etats Généraux de l'ESS en région

En 2011, La Région et ses partenaires -- la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) et le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES) -- ont décidé de mettre en œuvre une **démarche participative pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)** sur notre territoire dans le cadre de la dynamique nationale des Etats Généraux de l'ESS, tenus à Paris en octobre 2010. Le point de départ de cette démarche a été l'organisation le 26 mai 2011 à Besançon de la **Rencontre régionale de l'ESS** qui a rassemblé plus de 200 participants du monde de l'ESS. Six groupes de travail thématiques pilotés par des acteurs locaux se sont ensuite réunis entre juillet et novembre 2011. A l'issue de ce travail de réflexion, s'est tenue le 29 novembre à Besançon une nouvelle Rencontre intitulée "Pour une stratégie régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - restitution des États Généraux de l'ESS" afin de restituer les orientations et propositions issues des groupes de travail¹. Ce plan d'action constitue la réponse de la Région aux propositions des acteurs de l'ESS en présentant à la fois les politiques existantes et les chantiers à venir.

▪ Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE)

Le Plan d'action pour l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans la nouvelle **Stratégie régionale de développement économique (SRDE)** de la Région pour la **période 2012-2020**. La SRDE accorde une place centrale à l'ESS qui est présente dans l'ensemble des axes et objectifs de la stratégie. C'est la raison pour laquelle la structure du Plan d'action pour l'ESS fait écho aux quatre grands axes de la SRDE : les entreprises, les filières, le territoire et la gouvernance. L'ambition de la Région est de **positionner l'ESS** non pas en tant qu'économie marginale mais **comme une composante essentielle** de l'économie franc-comtoise.

▪ Stratégie Régionale d'Innovation (SRI)

Avec un volet consacré à l'innovation social, le document s'appuie sur la **Stratégie régionale d'innovation (SRI)** votée en 2010 et structurée en 6 axes (renforcer le capital humain, créer de l'activité par l'innovation et l'entrepreneuriat, diffuser la culture de l'innovation, valoriser l'effet frontière, accroître l'efficacité du système public d'accompagnement et favoriser les partenariats et la coopération).

▪ Recommandations du CESER

Ce plan d'action prend également en compte les **recommandations du Conseil économique social et environnemental régional (CESER)** suite au rapport de saisine 2010 sur l'ESS intitulé « Le social et le solidaire dans l'économie : de l'utopie au réel ».

▪ Agenda 21

De même, ce document est en cohérence avec l'**Agenda 21** qui impulse les principes du développement durable (concilier les aspects économique, social et environnemental des activités humaines) dans l'ensemble de la logique d'action de la Région. L'économie sociale et solidaire est en effet source de pratiques sociales et environnementales vertueuses et durables.

▪ Politique nationale de l'ESS

Enfin, la démarche de la Région a vocation à **s'articuler avec les politiques nationales** dans le domaine de l'économie sociale et solidaire qui bénéficie maintenant d'une reconnaissance institutionnelle avec la nomination d'un Ministre chargé de l'économie sociale et solidaire au sein du Ministère de l'économie et des finances. L'une des volontés du Ministre est de proposer prochainement une loi-cadre pour l'ESS dont l'un des axes portera sur un nouveau statut juridique pour les coopératives. De même, la création d'un volet ESS dédié au sein de la future Banque publique d'investissement (BPI) et des Emplois d'avenir devrait avoir impact fort et attendu sur l'ESS.

¹ Pour voir les propositions : http://www.franche-comte.fr/fileadmin/Grand_projet_ess/Propositions_SRDESS.pdf

L'ESS EN FRANCHE-COMTE

DÉFINITION

L'**économie sociale** regroupe l'ensemble des entreprises coopératives, mutualistes, associatives ainsi que les fondations. Les principes communs de ces organisations, tels qu'ils sont définis dans la *Charte de l'économie sociale* de 1980, sont le fonctionnement démocratique, la liberté d'adhésion, le but non lucratif et la dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. L'économie sociale regroupe au niveau national 160 000 établissements et quelques 2,3 millions de salariés. L'**économie solidaire**, quant à elle, regroupe des organisations dites « à forte utilité sociale », soit qu'elles embauchent en priorité des personnes en difficulté ou les aident à créer une activité, soit qu'elles développent des activités soutenables sur le plan écologique ou des formes d'échanges respectant des normes sociales et environnementales élevées. Ces deux familles se recouvrent largement : la plupart des entreprises solidaires ont un statut associatif ou coopératif.

Constituée sous la forme d'associations, de coopératives, de fondations, de mutuelles, ou d'entreprises adoptant des pratiques socialement exemplaires et innovantes, l'ESS **concilie donc la réalisation d'une activité économique, l'absence de lucrativité ou la recherche d'une lucrativité limitée avec une finalité sociale**.

PASSÉ

L'économie sociale et solidaire a des racines anciennes et plurielles qui s'appuient sur la coexistence de deux logiques, caritative d'une part et d'auto-organisation d'autre part.

Dès le Moyen Âge, les éleveurs du Jura se sont regroupés pour créer des fruitières coopératives pour produire le fromage de comté.

La mobilisation de personnes et de groupes soucieux d'associer liberté et responsabilité, autonomie et solidarité, a favorisé le développement d'une économie plus sociale et plus solidaire dès le XIX^{ème} siècle au cœur même de la société industrielle. Le XIX^{ème} siècle a ainsi vu l'affirmation du mouvement coopératif et l'émergence des mutuelles. De même, les paysans et artisans se sont rassemblé pour créer les premières Caisses de Crédit agricole ou les Banques populaires, et ont trouvé ainsi le moyen d'accéder au crédit pour développer leurs activités.

Le mouvement associatif, quant à lui, s'est développé pendant le XX^{ème} siècle et a joué un rôle essentiel dans le développement des politiques d'assistance, sanitaires et sociales, mais aussi dans les domaines éducatif et culturel.

Enfin, pendant les années 1970-80, sont nées les premières structures d'insertion par l'activité économique. C'est à partir de ces années-là que l'on voit apparaître le qualificatif « solidaire », quand des travailleurs sociaux ont créé des entreprises et embauché des personnes jugées inemployables.

PRÉSENT

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est un acteur incontournable du territoire franc-comtois. Tous secteurs confondus, elle pèse **11% de l'emploi salarié et 15% de l'emploi privé**, soit plus de 45 000 personnes réparties dans près de 4 000 établissements et plus de 11% de la richesse économique régionale.

L'emploi dans l'ESS en Franche Comté

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
Nombre d'établissements	3 261	555	200	34
Nombre d'emplois	35 426	6 122	2 763	1 237

Source : CRESS ; *Bilans régionaux de l'emploi en 2011*, réalisés par Recherche et Solidarité

FUTUR

A travers le Plan d'action pour l'économie sociale et solidaire, la Région Franche-Comté souhaite répondre aux enjeux présents et futurs de l'ESS et présenter les axes de sa politique à l'horizon 2015.

L'objectif du Plan d'Actions est double : il vise à la fois à valoriser et structurer l' existant ,mais aussi à présenter les chantiers futurs .

LES AXES DU PLAN D'ACTION

ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Axe 1 : Apporter des réponses structurées aux enjeux spécifiques de l'ESS

Objectif 1 : Promouvoir l'expérience coopérative et l'entrepreneuriat social

Objectif 2 : Mieux accompagner et former les acteurs

Objectif 3 : Optimiser la mobilisation des partenariats financiers

FILIERES

Axe 2 : Diversifier et consolider les filières de l'ESS

Objectif 1 : Permettre la diversification des filières de l'ESS

Objectif 2 : Renforcer l'insertion par l'activité économique

Objectif 3 : Soutenir la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile

TERRITOIRES

Axe 3 : Favoriser l'innovation sociale dans les territoires

Objectif 1 : Créer un écosystème favorable à l'émergence des initiatives sociales

Objectif 2 : Faire émerger des projets économiques viables en réponses aux besoins sociaux des territoires

GOUVERNANCE

Axe 4 : Développer l'animation et la coopération entre les différents réseaux

Objectif 1 : Animer les partenariats entre les acteurs institutionnels afin de mieux prendre en compte les spécificités de l'ESS

Objectif 2 : Favoriser l'animation des réseaux de l'ESS

ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Axe 1 : Apporter des réponses structurées aux enjeux spécifiques de l'ESS

L'ESS n'est pas une économie « marginale », ni même de « réparation ». Elle est **au cœur du système économique** et peut en être l'un des moteurs. Ainsi, l'expérience coopérative et l'entrepreneuriat social constituent des réponses aux enjeux de l'économie franc-comtoise. L'ambition de la Région est de **mieux faire connaître ces formes d'activité économique**.

Par ailleurs, l'ESS est plurielle avec des enjeux spécifiques notamment en termes de formation ou de financement. Ainsi, la Région s'engage à **renforcer l'accompagnement, la formation et le financement** des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'EXPERIENCE COOPÉRATIVE ET L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Alors que l'année 2012 est l'année internationale des coopératives, **le développement des Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) en Franche-Comté** constitue pour la Région un enjeu fort en termes de reprises d'entreprises, de consolidation des emplois sur le territoire régional, de maintien d'un tissu local de TPE/PME, et de création de pôles de coopération et de développement territorial.

Rappelons qu'une coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour répondre à des besoins économiques, sociaux et culturels au moyen d'une entreprise. Les coopératives sont des sociétés de personnes et non de capitaux : les décisions y sont prises selon le principe « une personne = une voix », quelque soit le capital apporté, favorisant l'indépendance financière de l'entreprise. On compte **en Franche-Comté plus de 500 coopératives** représentant environ 6000 emplois.

L'objectif partagé est d'**augmenter le nombre de créations et de transmissions d'entreprises sous forme de coopératives** en créant et/ou sauvant des emplois, dans le cadre d'une montée en charge progressive.

Par ailleurs, la Région développe une approche large de l'économie sociale et solidaire et souhaite également accompagner le **développement de l'entrepreneuriat social** qui recouvre l'ensemble des initiatives économiques dont la finalité principale est sociale et qui réinvestit la majorité de leurs bénéfices dans cette mission.

Politiques existantes et actions en cours

► Tremplin Solidarités SCOP

La Région soutient depuis 2009 les salariés qui souhaitent reprendre leur entreprise sous forme de **SCOP**, à travers le **dispositif Emplois Tremplins Solidarités**. En 2012, ce dispositif a été ouvert à la création sous forme de SCOP.

A ce jour, il existe 19 SCOP en Franche-Comté intervenant dans le domaine industriel mais aussi dans la filière bois, le BTP, l'alimentation, le recyclage et les énergies nouvelles.

► Partenariat avec l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP)

La Région soutient depuis 2011 la mise en place d'une antenne régionale de l'URSCOP Bourgogne Franche-Comté, implantée à Besançon, pour **promouvoir et développer le réseau des coopératives de salariés** existantes, représenter et faire connaître les SCOP et SCIC, détecter et accompagner les projets de coopératives.

► Coopérative d'Activités et d'Emploi : *Coopilote* du Réseau Coopérer pour entreprendre

Les **coopératives d'activités et d'emploi** (CAE) s'adressent à des personnes désireuses de créer leur entreprise qui cherchent à tester la viabilité de leur projet. Elles offrent à ces porteurs de projet, en principe des demandeurs d'emplois, un lieu d'accueil et un statut : elles vont plus loin que les pépinières et autres couveuses d'entreprises, en leur permettant d'être à la fois entrepreneur et salarié de la coopérative.

Seule coopérative d'accompagnement à la création d'entreprise en Franche-Comté, **Coopilote** est une coopérative d'activité et d'emplois, basée à Besançon et Montbéliard et membre du réseau « Coopérer pour Entreprendre » (80 coopératives d'activités implantées sur tout le territoire français et en Belgique). En 2011, Coopilote a soutenu près de 140 entrepreneurs. La Région soutient financièrement Coopilote depuis 2005.

Chantiers à venir

► Ouvrir le dispositif Tremplin Solidarités aux SCIC

La Région envisage d'ouvrir le dispositif Tremplin Solidarités aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif (**SCIC**) qui sont une forme particulière de coopérative dont le capital est ouvert non seulement aux salariés mais aussi aux bénévoles, aux usagers, aux collectivités publiques, aux entreprises ou aux associations et dont la finalité est davantage sociale.

► Soutenir et valoriser les coopératives d'artisans

La Région souhaite dynamiser la création de coopératives d'artisans. Alors qu'il existe 432 coopératives d'artisans en France, la Franche-Comté en compte aujourd'hui 4 (filière bois, taxis, prothèse dentaire). La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat a élaboré un programme de développement des coopératives artisanales (ADECA) dont l'objectif porte sur la création de 8 à 10 coopératives artisanales à l'horizon 2015. Dans cette perspective, le Conseil régional travaille à formaliser un **partenariat avec les Chambres de métiers et de l'artisanat de Franche-Comté** pour favoriser la promotion de la coopération en secteur artisanal : groupements d'achats, groupements de commercialisation, groupements de services.

► Promouvoir l'ESS auprès des créateurs ou repreneurs d'entreprises avec l'appui des Chambres Consulaires et des organismes d'accompagnement

Dans l'objectif de promouvoir l'ESS auprès des potentiels créateurs d'entreprises, la Région souhaite **sensibiliser**, en partenariat avec la CRESS, les chambres consulaires et les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise, à l'**entrepreneuriat sous statut ESS (association, coopérative)**. La finalité poursuivie est celle d'augmenter le taux de création « naturel » dans l'ESS.

OBJECTIF 2 : MIEUX ACCOMPAGNER ET FORMER LES ACTEURS

L'économie sociale et solidaire franc-comtoise est riche de sa diversité sectorielle, statutaire, économique. Mais sa culture commune est parfois insuffisamment développée et les possibilités de formation trop peu nombreuses. L'objectif de la Région est de **structurer, fédérer et animer les acteurs de l'ESS pour favoriser le développement des structures de l'ESS ainsi que leur professionnalisation.**

Politiques existantes et actions en cours

► Poursuite de l'appui à la formation continue

Un des enjeux de l'économie sociale et solidaire est d'élever le niveau des compétences des salariés les moins qualifiés des structures ESS et de faciliter ainsi l'amélioration de leur qualité de service et donc leur pérennité et leur développement. Afin d'inciter les acteurs à une politique active de formation des salariés les moins qualifiés et/ou en situation précaire, la **Région a intégré des incitations financières à la formation continue des salariés dans les subventions aux structures** (notamment Emplois Tremplins). Aujourd'hui, les salariés en insertion sont quasiment tous couverts par les aides régionales à la formation.

► Contractualisation pluriannuelle avec les différents réseaux de l'ESS

Afin de sécuriser les structures et leur permettre de déployer une démarche de gestion des emplois et des compétences durable et cohérente, la Région a amorcé une **dynamique de contractualisation pluriannuelle avec les structures de l'ESS**. Ainsi, la Franche-Comté a proposé un cadre de contractualisation pluriannuelle et partenariale avec les structures de l'ESS soutenues comme Franche-Comté Active, l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) ou encore le Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (PRADIE) afin de mettre en place les **conditions d'un dialogue de gestion constructif et prospectif**. La Région souhaite également engager une convention pluriannuelle tripartite avec la CRESS et l'Etat.

Chantiers à venir

► L'Institut de formation des dirigeants de l'économie sociale (IFDES)

Afin de soutenir le besoin de professionnalisation des dirigeants du secteur, la Région examinera le projet de financement de l'Institut de formation des dirigeants de l'économie sociale (IFDES). En partenariat avec l'Ecole de l'entrepreneuriat en Economie Sociale de Montpellier, l'IFDES est une école sans murs proposant une **formation diplômante pour les dirigeants de structures de l'économie sociale et solidaire**.

Le **parcours de formation** est construit à partir du bilan entrepreneurial de chaque entreprise et du dirigeant. Constitué de modules thématiques, il est articulé autour de trois unités de formation : la stratégie de développement et l'environnement de l'économie sociale, les modes de gouvernance et de gestion des ressources humaines, le pilotage et la gestion des organisations. L'enseignement sera assuré par une équipe pluridisciplinaire sur les différents domaines du management appliqués au sein des entreprises de l'économie sociale. Le parcours complet du cycle de formation est de 385 h (55 jours) et se déroule sur 18 mois à raison de 4 jours par mois.

► Une formation spécifique pour les dirigeants des associations du secteur non marchand

En partenariat avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), la Région souhaite favoriser la formation des dirigeants bénévoles au Certificat de Formation à la Gestion Associative. Cette **formation courte** leur permettrait d'acquérir les connaissances fondamentales pour piloter et **gérer une association**.

OBJECTIF 3 : OPTIMISER LA MOBILISATION DES PARTENAIRES FINANCIERS

Les structures de l'économie sociale et solidaire doivent répondre à deux spécificités quant à leur modèle économique et leur assise financière : la nécessité, d'une part, de trouver un équilibre entre la rentabilité et le projet collectif et, d'autre part, savoir faire face à une fragilité d'assise financière découlant trop souvent d'une sous-capitalisation au démarrage, de faibles rentabilités et donc de difficultés d'accès à des outils financiers. Les changements actuels (forte professionnalisation, contraintes budgétaires, concurrence accrue) exercent de **nouvelles pressions sur cet équilibre économique et social ainsi que sur cette fragilité financière**.

Dans ce contexte, la Région s'engage à **renforcer les dispositifs de financement spécifiques à l'ESS**, à développer d'une culture du tour de table chez les acteurs du financement, enfin à répondre plus finement aux besoins de financement des acteurs.

Politiques existantes et actions en cours

► **Appui à l'ingénierie et l'expertise financière des structures de l'ESS (avec Franche-Comté Active)**

Depuis 2005, la Région Franche-Comté a engagé un **partenariat avec l'association Franche-Comté Active** (FCA) afin de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire. Franche-Comté Active, financeur solidaire pour l'emploi appartenant au réseau France Active, développe une **offre d'ingénierie financière** visant à renforcer la structuration financière des entreprises de l'ensemble des secteurs de l'ESS. Depuis 2005, les actions d'ingénierie financière développées par Franche-Comté Active ont permis de contribuer à la consolidation et/ou à la création de près de 1 200 emplois, dont près de 700 au bénéfice de personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

Pour réaliser cette mission, Franche-Comté Active dispose d'une équipe de spécialistes, chargée de recueillir les demandes de financement des porteurs de projet, de calibrer les interventions financières et d'appuyer les tours de table avec les co-financeurs (Collectivités territoriales, Union Européenne, État, Caisse des Dépôts...), en mobilisant, en particulier, les partenaires bancaires, et les fonds de garantie gérés par FCA.

La Région s'engage à poursuivre son soutien financier à l'activité développée par Franche-Comté Active afin de lui permettre de renforcer sa capacité d'ingénierie et de garantir une qualité d'expertise sur les projets.

► **Doter les outils financiers du fonds territorial Franche-Comté Active (FCA) : Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS), Contrat d'Apport Associatif, Fonds de garantie (FAG), Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**

Parallèlement, Franche-Comté Active propose **des interventions financières adaptées** aux besoins des porteurs de projets à travers des garanties bancaires ou des apports en fonds propres. Pour ce qui est de la **garantie bancaire**, FCA joue un rôle de médiateur entre les banques et les porteurs de projets. Pour permettre l'accès au crédit bancaire, FCA se porte garant des sommes empruntées (par l'intervention de la société financière France Active Garantie). Franche Comté Active gère également des garanties spécifiques, créées à l'initiative de l'Etat comme le Fonds de Garantie pour les structures d'Insertion par l'Economie (FGIE).

Concernant les **apports en fonds propres**, FCA apporte des capitaux sous différentes formes :

- Prise de participation (via la société d'Investissement France Active - SIFA) : FCA entre au capital des sociétés.
- Contrat d'apport pour les associations loi 1901 : FCA renforce les fonds propres des associations.

- Fonds Communs de Placements Insertion et Emplois (FCPIE) : FCA renforce les capitaux permanents des sociétés pour financer les investissements ou le besoin en fonds de roulement.
- Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS) : FCA renforce les fonds propres des entreprises solidaires sous forme de prêts participatifs.

Par ailleurs, 100 millions d'euros ont été affectés au niveau national au titre du **Programme d'Investissements d'Avenir** (PIA) pour l'ESS afin de développer l'émergence, la consolidation et le développement des entreprises solidaires sur le territoire. Le concours de la Région aux outils financiers de FCA permettant son admissibilité au PIA, la Caisse des Dépôts a retenu, en mai 2011, Franche Comté Active pour être l'opérateur du PIA en Franche Comté.

Le Conseil régional souhaite **renforcer son partenariat financier avec Franche Comté Active afin de couvrir l'ensemble de la gamme des outils et des besoins de financement** des entreprises de l'ESS. Dans cette optique, la Région s'engage à poursuivre son effort en abondant annuellement les différents outils du fonds territorial Franche-Comté Active et en promouvant les outils de financement existants auprès des porteurs de projets.

► Caisse solidaire

La **Caisse solidaire de Franche-Comté** octroie des prêts solidaires pour permettre aux personnes exclues du système de prêt bancaire classique de rebondir et d'aller plus loin dans leur projet d'insertion ou de réinsertion économique et professionnelle. La Caisse de solidarité de Franche-Comté a démarré ses activités en 2003-2004 autour du **microcrédit personnel** c'est-à-dire un petit prêt personnalisé allant de 300 à 3000 €, remboursable sur une durée variable.

La Caisse gère **deux fonds de garantie** : son fonds propre abondé par le Conseil régional, qu'elle a mis en place en 2003 et celui du "Fonds de cohésion sociale" pour lequel elle a reçu un agrément en 2007. La Région confirme la poursuite de son soutien financier à ce dispositif indispensable pour agir contre l'exclusion.

► Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

La Région soutient également l'ADIE, association créée en 1989, qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à **créer leur entreprise** et donc leur propre emploi **grâce au microcrédit**.

Depuis ses débuts, les missions de l'ADIE sont restées inchangées :

- **Financer** les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux, à travers le microcrédit,
- **Accompagner** les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- **Contribuer** à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.

Depuis sa création il y a 10 ans, l'**ADIE Franche Comté** a octroyé 1300 microcrédits et accompagné plus de 1000 personnes, permettant ainsi la **création de plus de 1000 entreprises par des personnes exclues du système bancaire**, et la création de près de 1400 emplois.

Composée de 6 salariés et de 20 bénévoles, l'équipe de l'ADIE en Franche Comté assure une présence dans l'ensemble de la région et accueille le public non seulement dans l'antenne ADIE de Besançon mais aussi dans le cadre de permanences à Lons-le-Saulnier, dans le Pays de Montbéliard, à Belfort et dans le Pays de Lure. La Région soutient financièrement l'ADIE pour la réalisation de ses missions.

► Poursuivre l'ouverture des dispositifs régionaux de soutien à l'économie aux structures ESS

La Région a ouvert les dispositifs régionaux de soutien à l'économie aux structures ESS dans le but de **mettre à disposition une palette large d'outils de financement aux structures ESS**. Dans la même logique, la Région s'engage à diffuser une information large sur les nouvelles possibilités de financement offertes aux acteurs et à favoriser la complémentarité avec les dispositifs existants dans et hors de l'ESS.

Dans la même logique, le **service « Economie Sociale et Solidaire »** a été intégré en 2011 dans la Direction des affaires économiques, marquant la volonté politique de considérer l'ESS comme un secteur économique à part entière.

► **Partenariat avec le Labo ESS pour améliorer l'accès aux crédits et aux services bancaires**

Le Labo de l'économie sociale et solidaire est un **Think Tank** qui s'est donné comme objectif de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire. Il a notamment préparé puis organisé au niveau national les Etats Généraux de l'Economie sociale et solidaire en octobre 2010.

La Région Franche-Comté cofinance avec la Caisse des Dépôts, la Fondation du Crédit Coopératif, la Ville de Pairs, les Régions Ile de France, Nord Pas de Calais et Bourgogne une **étude-action menée par le Labo ESS visant à améliorer l'accès des entreprises sociales et des TPE aux crédits et services bancaires**.

Cette recherche-action nationale est destinée à caractériser les zones d'exclusion bancaire et à proposer des préconisations. Sa réalisation s'étale sur une période de 3 ans (2012 – 2014).

Chantiers à venir

► **Développer l'épargne salariale solidaire (Franche-Comté Active, Habitat et Humanisme)**

L'**épargne salariale solidaire** permet aux salariés, grâce à une partie de leurs placements, de soutenir des activités de nature solidaire. Depuis 2008, il est obligatoire de proposer au moins un Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire (FCPES) dans tout plan d'épargne entreprise. La finance solidaire permet de faire des placements qui **financent des activités économiques utiles à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable** qui connaissent certaines difficultés à se financer. En Franche-Comté, grâce à l'épargne salariale solidaire, les associations Franche-Comté Active et Habitat et Humanisme financent des projets solidaires dans le domaine de l'emploi et du logement.

L'**objectif** de la Région pour l'épargne salariale solidaire est double : **sensibiliser les acteurs économiques** sur la finance solidaire et faciliter la **création de circuits courts** de l'épargne salariale solidaire grâce à une décentralisation des fonds d'intervention.

► **Développer une culture du tour de table financier pour créer des effets levier et faciliter l'accès bancaires des entreprises de l'ESS**

La Région attache de l'importance à la redéfinition d'un « dialogue de gestion » dans le cadre de l'accompagnement et le financement de projets par les collectivités. Le **développement d'une culture du tour de table chez les acteurs du financement** permettra de répondre finement aux besoins de financement des acteurs, d'encourager la mixité des financements et de sécuriser les structures dans leurs plans de consolidation/financement.

FILIERES

Axe 2 : Diversifier et consolider les filières de l'ESS

A l'heure où la Franche-Comté fait face à la fois à une mutation économique considérable et à des problématiques sociales qui se complexifient, les **filières de l'économie sociale et solidaire** peuvent constituer des **écosystèmes** adéquats pour mutualiser des ressources et répondre aux enjeux de l'économie franc-comtoise. Dans ce contexte, la Région s'engage à **diversifier** les filières de l'ESS et à **consolider** les secteurs existants, en premier lieu l'insertion par l'activité économique et l'aide à domicile.

OBJECTIF 1 : PERMETTRE LA DIVERSIFICATION DES FILIERES DE L'ESS

Si l'économie sociale et solidaire compte des secteurs structurés qui ont fait leurs preuves, à l'instar du traitement des déchets et du recyclage, la Région doit **engager un effort d'élargissement et de décloisonnement des filières de l'ESS** notamment grâce à l'organisation d'un Salon d'affaires ou encore l'activité de l'Observatoire régional de l'ESS. Il s'agit également pour la Région **d'accompagner les mutations** multiples des filières de l'ESS.

Politiques existantes et actions en cours

► **Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (ORESS)**

Afin de répondre à la volonté régionale de mieux identifier, mesurer et analyser l'ESS, la **CRESS** Franche-Comté est engagée depuis 2011 dans une **démarche d'observation régionale de l'ESS**. Soutenu par la Région et l'Etat, l'Observatoire régional de l'ESS constitue un outil d'observation très utile pour **connaître plus finement la réalité du secteur sur les territoires d'intervention des collectivités**. L'ORESS permet de disposer d'informations statistiques fiables et pertinentes de manière à observer la réalité socio-économique de l'ESS, d'identifier et mesurer les spécificités de l'ESS par secteur d'activité ou territoire, d'établir une base de référence des travaux et études concernant l'ESS en région. L'enjeu est d'orienter les choix stratégiques des pouvoirs publics en matière de soutien au développement des filières de l'ESS.

► **Salon d'affaires des entreprises de l'économie sociale et solidaire**

La Région Franche-Comté a participé à l'organisation et l'animation avec la CRESS de Franche-Comté, en partenariat avec la CRESS Bourgogne, d'un **Salon d'affaires des entreprises l'ESS** le 27 et 28 novembre 2012, à Besançon, dans le cadre du mois national de l'ESS. **Poursuite d'une dynamique de rencontres régionales entre les acteurs de l'ESS engagée par la Région et la CRESS en mai 2011.**

L'objectif de ce Salon d'affaires est de contribuer à la consolidation et au développement des entreprises et des filières de l'ESS, en **facilitant des coopérations entre les entreprises de l'ESS** et en développant les flux d'affaires notamment avec les entreprises de l'économie classique. Ce salon d'affaires doit être un temps fort d'échanges permettant aux entreprises de l'ESS de présenter leurs produits et leurs services et de **faciliter des partenariats commerciaux** voire des projets collectifs.

► **Publication d'un guide de l'ESS, *L'économie autrement en Franche-Comté*, par Alternatives économiques**

Toujours dans l'objectif d'élargir et de décloisonner les filières de l'ESS, la Région a financé la rédaction d'un **guide de l'économie sociale et solidaire intitulé *L'économie autrement en Franche-Comté***, rédigé par le mensuel Alternatives économiques (qui est également une coopérative de salariés). L'objectif de ce hors série ne se limite pas à brosser le **tableau de l'économie sociale et solidaire en Franche-Comté**. Il entend également **présenter l'ensemble des dynamiques à l'œuvre** en faveur d'une économie plus soutenable et plus solidaire. Il s'agit donc de lister les acteurs concernés mais aussi d'analyser filière par filière, les offres disponibles, le jeu des différents acteurs, les problèmes rencontrés.

Chantiers à venir

► **Développer et organiser des circuits courts d'épargne salariale solidaire**

La Région souhaite faciliter la **création de circuits courts de l'épargne salariale solidaire** grâce à une décentralisation des fonds d'intervention (cf. Axe 1, Objectif 3). Il semble en effet essentiel non seulement de développer l'épargne salariale solidaire des entreprises franc-comtoises mais aussi de la **flécher sur le financement de projets locaux** pour rendre concret et visible son impact. Dans cette optique, la Région soutient Franche-Comté Active et Habitat et Humanisme dans leur action de **promotion de l'épargne salariale solidaire auprès des entreprises franc-comtoises**.

Ainsi, la Région sera partenaire de la conférence « Et si l'épargne salariale finançait le développement économique de notre territoire ? » organisée conjointement par les deux associations en novembre 2012 à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs à Besançon.

► **Accompagner l'évolution des filières de l'ESS**

En s'appuyant sur le travail de Franche-Comté Active qui a identifié quatre filières nécessitant un soutien actif (insertion par l'activité économique, Maisons familiales rurales, fonds propres des associations, circuits courts de l'épargne salariale solidaire), la Région souhaite accompagner les mutations des filières de l'ESS. Parmi les nombreuses évolutions de l'ESS, on peut noter le développement des circuits-courts alimentaires, des énergies renouvelables ou du secteur de la mobilité (auto-partage). Ainsi, les **entreprises employant des personnes en situation de handicap** se développent sur de nombreux et nouveaux marchés économiques. La Région envisage de réaliser une étude afin de mieux appréhender le fonctionnement et les activités économiques couvertes par ces entreprises spécifiques (Entreprises Adaptées et ESAT), afin de leur ouvrir éventuellement les dispositifs régionaux de soutien à l'investissement.

Enfin, le Conseil régional observe avec une attention particulière les mutations des **filières du tri et du recyclage des différents déchets**, dans le cadre de la mise en œuvre de généralisée de l'éco contribution, notamment pour ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) .

OBJECTIF 2 : RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), inscrites dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, **permettent la remise au travail de personnes en situation d'exclusion**. Il existe en Franche-Comté, 93 structures ou établissements conventionnés comme structures d'insertion par l'activité économique dont 37 ateliers et chantiers d'insertion, 30 entreprises d'insertion, 18 associations intermédiaires et 8 entreprises de travail temporaire d'insertion. Les secteurs d'activité sont nombreux et variés (bâtiment et travaux publics, blanchisserie et repassage, mécanique et sous-traitance industrielle par exemple). Le secteur de l'insertion par l'activité économique représente 7700 salariés embauchés chaque année correspondant à 1880 emplois à temps plein. Si le secteur de l'insertion par l'activité économique est pleinement reconnu pour son rôle social, il doit également être identifié comme un acteur économique à part entière.

La volonté de la Région est de **renforcer l'insertion par l'activité économique** notamment grâce à son soutien au Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (PRADIE), la poursuite des dispositifs Tremplin Solidarités - Entreprises d'insertion ou encore l'aide à l'investissement matériel et immobilier.

Politiques existantes et actions en cours

► **Soutien au Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (PRADIE)**

Créé en 2002, le Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (PRADIE) est un **centre de ressources et de coordination entre les principaux réseaux de l'insertion par l'activité économique** en Franche-Comté : FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), UREI (Union régionale des entreprises d'insertion), COORACE (fédération de structures de l'insertion par l'activité économique) et le Réseau des Jardins de Cocagne. Le PRADIE joue un rôle primordial dans la cohérence du développement de ce secteur d'activité, dans le soutien et la consolidation des structures qui sont parfois en difficulté. Son ambition de coopération s'est construite autour de trois grands axes : mutualiser la connaissance acquise de la situation des populations précarisées, afin d'agir plus efficacement contre l'exclusion, développer une complémentarité entre les outils de l'insertion, contribuer à un développement cohérent de l'offre d'insertion dans l'ensemble du territoire. Le PRADIE apporte également un appui à l'ingénierie de la formation pour les salariés en insertion en SIAE (veille et information des SIAE sur les dispositifs et offre de formation, montage d'actions de formation adaptées).

La **Région soutient financièrement le PRADIE dans le cadre d'une convention tripartite Etat/Région/PRADIE**. Ainsi, le PRADIE est chargé, par la Région, d'établir le bilan annuel du dispositif « Tremplin Solidarités – volet entreprises d'insertion », de favoriser le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, de favoriser la réactivité des SIAE aux clauses d'insertion, de faciliter l'achat responsable et, d'apporter son expérience pour l'instruction des demandes d'investissement.

A l'automne 2012, un **site Internet régional de l'IAE** verra le jour, hébergeant un annuaire présentant l'offre de services de l'ensemble des SIAE. Cet annuaire permettra notamment d'améliorer la lisibilité des structures auprès des donneurs d'ordres, facilitateurs et entreprises intéressés par la mise en œuvre de clauses sociales.

► **Aide à l'investissement matériel et immobilier dans les SIAE**

La Région accorde une aide à l'investissement matériel et immobilier des SIAE. La finalité de ce dispositif est **d'aider à structurer et développer l'offre d'insertion sur le territoire**, en consolidant ou en adaptant la capacité de production de la structure, biens et services, et d'accompagnement social des SIAE.

► Aide à la consolidation de l'emploi des entreprises d'insertion (Tremplin Solidarités)

Le dispositif Tremplin Solidarités – Entreprises d'insertion vise à **consolider l'emploi dans les entreprises d'insertion** afin d'améliorer les conditions d'accueil des salariés en insertion, leurs conditions d'accompagnement et de suivi mais aussi les conditions d'encadrement. Les emplois consolidés peuvent bénéficier d'une aide à la formation destinée à couvrir une partie des frais pédagogiques. En 2010, ce dispositif a permis la consolidation de 470 équivalents temps plein en Franche-Comté.

► Accompagnement par les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)

Créé en 2002 à la suite des emplois jeunes, le **dispositif local d'accompagnement** (DLA) est au service des associations pour les aider dans leur développement ou dans la consolidation de leurs projets, pour leur permettre de pérenniser les emplois et de professionnaliser leur structure. Depuis sa création, le DLA a permis d'accompagner en France près de 24 000 associations.

Dans chaque département, les services de l'Etat (DIRECCTE) et la Caisse de Dépôts et Consignations ont confié cette mission à des **organismes volontaires, spécialisés dans l'accompagnement associatif**. En Franche-Comté, les Dispositifs Locaux d'Accompagnement sont les suivants : Doubs Initiative (Doubs), Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (Territoire de Belfort), Agence Locale de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (Jura), S'Unir pour Accompagner l'Action Associative (Haute-Saône).

Chaque DLA est un **acteur du développement local aux côtés des associations** pour les accompagner dans leurs démarches de projet (projet associatif, consolidation financière, appui juridique, organisation et structuration, démarches partenariales, communication,...). Par ailleurs, les DLA jouent un rôle d'**animation du tissu associatif**. A titre d'exemple, les DLA de Franche-Comté ont organisé en septembre 2012 des conférences sur le thème des stratégies d'accompagnement et de financement pour les associations. Intitulées « Le bénéfice associatif au service de l'intérêt général », ces conférences ont réunis l'ensemble des acteurs associatifs et publics dans chaque département de Franche-Comté. Une synthèse de ce travail de réflexion sera présentée dans le cadre du Salon d'affaires des entreprises de l'ESS, en novembre 2012.

A l'échelon régional, le **Centre régional de ressources et d'animation (C2RA)** anime et pilote le réseau. Il a pour mission d'avoir une vision globale des dispositifs d'accompagnement. Il engage également des ingénieries thématiques d'intérêt régional dans l'objectif de structurer certains réseaux (Par exemple, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, les associations culturelles, la trésorerie associative, la filière de valorisation des textiles usagés).

La Région s'engage à poursuivre son soutien financier aux DLA et au C2RA tant dans leur mission d'accompagnement des associations que leur mission d'animation du tissu associatif.

Chantiers à venir

► Faciliter l'accès de l'ESS aux clauses sociales dans les marchés publics

La Région souhaite également **renforcer la participation des structures d'insertion par l'activité économique Franc-Comtoises aux marchés publics**. La réalisation d'un tel objectif pourrait passer par l'inclusion de clauses « responsables » dans les marchés publics régionaux et une action de promotion par l'exemplarité auprès des autres collectivités. La finalité est de faciliter le rapprochement avec les entreprises, d'ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises de l'ESS, et d'augmenter l'impact social des achats de la collectivité.

OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE

Le secteur de l'aide à domicile comprend aujourd'hui **deux champs d'activité** qui ont pour point commun de s'exercer au domicile privé mais dont les missions sont bien différentes : le service à domicile auprès de publics souhaitant confier à d'autres les tâches ménagères, l'aide et les soins à domicile aux personnes dépendantes ou en difficulté. Le secteur est majoritairement constitué de structures à but non lucratif représentant environ 90 % de l'activité globale. En Franche-Comté, l'aide à domicile représente **7 000 emplois** et aide près de **59 000 personnes**.

Les **importantes difficultés** rencontrées aujourd'hui par ce secteur sont liées à l'image de « petits boulots » qui a perdurée, alors que progressivement les services se sont vus, avec la mise en place de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et de la PCH (Prestation de compensation du handicap), dans l'obligation d'assumer des missions de plus en plus complexes **nécessitant une véritable professionnalisation**.

Dans ce contexte, la Région entend accompagner les employeurs qui s'engagent dans la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile dans l'objectif de sortir les emplois de la précarité dans laquelle ils se trouvent encore trop souvent, afin de les rendre attractifs et trouver ainsi à pourvoir les postes dont nous aurons besoin demain pour faire face au problème du vieillissement de la population. La Région souhaite également prendre en compte une spécificité du secteur de l'aide à domicile qui est un taux élevé de féminisation impliquant une réflexion et des mesures particulières pour la question des compétences ou du temps partiel imposé.

Enfin, dans le cadre de la stratégie régionale de développement économique (SRDE), le Conseil régional a engagé une concertation sur les enjeux économiques du secteur à travers un tour de table de l'ensemble des parties prenantes (Conseils généraux, Caisses de retraite, Mutuelles, ...).

Politiques existantes et actions en cours

► **Tremplin Solidarités – volet aide à domicile : professionnaliser les aides à domicile non qualifiées**

Depuis 2005, la Région soutient la professionnalisation et la structuration de l'emploi des aides à domicile non qualifiées, intervenant auprès des personnes âgées ou dépendantes, dans le cadre du dispositif Tremplin Solidarités, volet aide à domicile.

Ce dispositif s'est donné **trois objectifs** :

- l'amélioration de la situation des salariés.
- la professionnalisation des salariés non qualifiés, des structures et des prestations.
- la lutte contre la précarisation des emplois par la consolidation des emplois non qualifiés.

En contrepartie de l'aide régionale, les **associations se sont engagées** à :

- faire baisser la proportion des salariés non qualifiés dans le total des emplois à hauteur de 40%.
- appliquer l'accord de branche sur la modulation du temps de travail, pour permettre le lissage des salaires sur l'année et la fin du paiement à l'heure.
- accueillir des stagiaires de formation professionnelle.

Cette intervention représente près de 2 millions d'euros par an pour **754 équivalents temps plein** en direction de **13 associations** d'aide à domicile prestataires à but non lucratif. L'objectif de réduction de la part des salariés non qualifiés a été globalement atteint puisque ce pourcentage est passé de 75 % en 2004 à près de 48 % en 2010.

► **Tremplin Solidarités – volet aide à domicile : évaluation du dispositif**

Une **évaluation du dispositif** est conduite depuis un an par **FACT** (Franche-Comté Amélioration des conditions de travail). Cette évaluation en voie de finalisation fait d'ores et déjà apparaître des différences notables entre les structures dans la réduction du nombre de personnels non qualifiés et dans la mise en œuvre du dialogue social au sein des associations. Le **mode de calcul** initial, retenu **pour déterminer le montant de la subvention régionale**, demeure basé sur le nombre de salariés non qualifiés. Ce calcul qui était incitatif en 2005, est devenu aujourd'hui contre productif, bénéficiant mécaniquement aux associations qui conservent un taux important de personnel non qualifié six ans après la mise en place du dispositif. Il **doit être revu sur de nouveaux objectifs**, par exemple l'amélioration des conditions de travail, la réduction des risques professionnels, la modernisation des outils de gestion et de communication ou encore la prise en compte du nombre de personnes qualifiées B et C dans les associations.

Chantiers à venir

► **Soutenir l'effort de mutualisation et de coopération des employeurs du secteur du le Collectif franc-comtois de l'aide à domicile**

Créé début 2004, le Collectif franc-comtois de l'Aide à domicile à but non lucratif **rassemble les Unions Régionales d'associations d'aide à domicile** adhérentes à une Fédération Nationale signataire des accords de la Branche de l'Aide à Domicile. En Franche-Comté, il s'agit des fédérations ADESSADOMICILE (Fédération nationale de l'aide, de l'accompagnement et du soin à la personne), ADMR (Aide à domicile en milieu rural) et UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles).

Association loi 1901, le Collectif franc-comtois de l'Aide à domicile a pour but de **représenter les adhérents auprès des instances ou des partenaires régionaux** afin de négocier, conclure et gérer des conventions, accords ou contrats en leur nom concernant leur secteur d'activité, d'organiser des actions communes notamment pour favoriser la professionnalisation des acteurs de terrain. Les 15 associations d'aide à domicile représentées par le Collectif emploient 6 000 salariés soit 3800 équivalents temps pleins.

La Région souhaite renforcer et contractualiser le partenariat engagé avec le Collectif afin de soutenir son effort de mutualisation et de coopération des employeurs du secteur de l'aide à domicile, en lien avec la CRESS.

TERRITOIRES

Axe 3 : Favoriser l'innovation sociale dans les territoires

L'économie sociale et solidaire joue un **rôle pionnier dans la réponse aux problèmes sociaux**. Son caractère innovant est souvent lié à sa dimension réparatrice, au sens de réparation des atteintes à la cohésion sociale qu'engendre l'économie de marché ou les aléas de la vie, réparation également des dégâts produits par le système économique sur le plan environnemental. Son potentiel d'innovation se traduit également par sa **capacité à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits**, au moment où les modèles économiques sont mis à mal par les secousses de la crise. Il existe ainsi une formidable inventivité des acteurs de la société civile à apporter des réponses innovantes en matière d'énergie, d'hébergement, de mobilité ou encore d'alimentation bio.

L'économie sociale et solidaire est un **creuset d'innovations sociales pour les territoires** en ce qu'elle permet de développer des initiatives de proximité, de mobiliser et faire travailler ensemble une grande diversité d'acteurs locaux et de maintenir une offre de biens et de services dans les territoires fragiles. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations. Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.

Les collectivités locales sont de plus en plus engagées dans l'innovation sociale parce qu'elles sont au contact directe des populations, parce qu'elles sont placées sous contraintes pour assurer des services publics au meilleur rapport qualité /prix en associant les usagers et en recherchant une performance globale. La **Région** compétente en matière de développement économique, d'innovation, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire **a des leviers pour accompagner ces innovations sociales** et permettre ainsi de renforcer l'attractivité de ses territoires en créant des emplois durables non délocalisables.

Le Plan d'action pour l'ESS s'inscrit donc dans la logique de la **Stratégie Régionale d'Innovation (S.R.I.)**, votée en 2010, qui est notamment axée sur la création de l'activité par l'innovation et l'entrepreneuriat, la diffusion la culture de l'innovation, l'accroissement de l'efficacité du système public d'accompagnement.

Définition de l'innovation sociale par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) :
« l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. »

OBJECTIF 1 : CREER UN ECOSYSTEME FAVORABLE A L'EMERGENCE DES INITIATIVES SOCIALES

Le premier volet de l'action de la Région en faveur de l'innovation sociale est le **développement d'outils de veille** favorisant l'émergence et la consolidation de nouveaux projets d'ESS. Parmi ces outils, figurent au niveau national, le Réseau des territoires pour l'économie solidaire et au niveau régional, l'Observatoire régional de l'ESS.

Politiques existantes et actions en cours

► Soutien du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES)

Le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES) **réunit des collectivités locales** qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Il rassemble aujourd'hui près de 80 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. En Franche-Comté, la Région en fait partie aux côtés de la ville d'Audincourt et de l'agglomération du pays de Montbéliard.

A travers divers outils (journées de rencontres et de formation à destination des élus et techniciens, lettres d'information, site, publications), le RTES agit pour :

- promouvoir les initiatives des territoires,
- valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées,
- favoriser le transfert des bonnes pratiques,
- rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

A titre d'exemple, le RTES a publié en 2010 une **étude** intitulée ***Jeunes et initiatives économiques solidaires*** qui s'intéressait au processus de création de ces initiatives, et aux conditions pour que celles-ci soient mieux connues, reconnues et soutenues. En prolongement direct de ce travail qu'elle avait réalisé pour le RTES, la SCOP Développements et Humanisme conduit actuellement une nouvelle étude mettant l'accent sur la pérennité économique, les impacts et l'accompagnement de projets économiques solidaires portés par les jeunes. **Menée en partenariat avec** la Caisse des Dépôts, les Régions Limousin, **Franche-Comté**, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et le conseil général de Meurthe-et-Moselle, elle suit jusqu'en 2014 les évolutions d'une quinzaine de réalisations (associations et Scop principalement) ancrées dans les territoires de ces collectivités. Cette étude au long cours doit permettre de favoriser la reconnaissance des jeunes comme porteurs d'initiatives économiques sociales et solidaires et de valoriser leurs impacts.

► Mission de veille de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (ORESS)

Outre sa mission d'observation, l'Observatoire régionale de l'ESS a également une **mission de veille** dont l'objectif est de mobiliser l'ESS comme un des acteurs principaux du développement durable régional et de répondre aux besoins des acteurs de l'ESS.

En utilisant les ressources existantes, en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés régionalement, et en privilégiant les dimensions territoriales et sectorielles de l'ESS, la CRESS se mobilise pour inclure l'analyse de l'ESS dans une perspective globale des territoires, dans les logiques de l'intelligence territoriale, pour initier et participer à des études complémentaires avec des partenaires socioprofessionnels et universitaires afin de combler les insuffisances de l'approche statistique et de développer des thèmes d'études innovants.

► Groupe de travail de Franche-Comté Active sur son intervention en milieu rural

En 2011, Franche-Comté Active a mis en place un groupe de travail plurisectoriel portant sur l'intervention de FCA en milieu rural dans l'objectif de consolider les activités créatrices d'emplois. Parmi les thèmes abordés figurent la mobilité, le logement social, les services à la personne ou encore l'énergie. La réflexion menée par ce groupe de travail a conduit à l'idée de l'expérimentation d'un dispositif d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociale, dispositif présenté ci-dessous.

OBJECTIF 2 : FAIRE EMERGER DES PROJETS ECONOMIQUES VIABLES EN REPONSES AUX BESOINS SOCIAUX DES TERRITOIRES

Le second volet de l'action de la Région pour l'innovation sociale consiste à développer des outils de création et de portage pour permettre l'émergence et la consolidation de nouveaux projets d'ESS socialement innovants.

Politiques existantes et actions en cours

► Projet « Rally'nov » (avec FACT)

Inscrit dans la Stratégie régionale d'innovation (SRI), le projet Rally'nov vise à **valoriser des pratiques innovantes** au niveau social et à **favoriser le dialogue** entre les différentes parties prenantes des projets afin d'engendrer une dynamique sur le champ de l'innovation sociale. Cette initiative concerne à la fois les entreprises classiques et celles de l'ESS.

Initié et financé par la Région en partenariat avec l'Etat et l'Europe, le projet est **conduit par Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail (FACT)** en partenariat avec **RIFC** (Réseau Innovation Franche-Comté) et la CRESS. Sa mise en œuvre s'articule à travers une collaboration plus large impliquant différents acteurs intervenant en appui des entreprises et des associations.

Ce projet comprend plusieurs **phases** réparties sur deux ans :

- *février à avril 2012* : caractérisation de l'innovation sociale et préfiguration du rallye,
- *mai à septembre 2012* : organisation du rallye,
- *novembre 2012* : lancement du rallye dans le cadre du Salon d'Affaires de l'ESS et du mois de la Qualité,
- *novembre 2012 à mars 2013* : identification des innovations sociales et sélection des projets,
- *avril à juin 2013* : présentation des projets dans les étapes du rallye,
- *novembre 2013* : clôture du rallye par la remise des Trophées de l'innovation sociale, pendant le mois de l'ESS et le mois de la Qualité.

Chantiers à venir

► Expérimentation d'un dispositif d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociale (FCA/CRESS)

Dans la continuité des Etats généraux de l'ESS en région, Franche Comté Active, en partenariat avec la CRESS, a proposé à la Région **une étude action visant à favoriser la construction d'un dispositif d'appui à l'émergence** de projets d'utilité sociale favorisant la coopération entre acteurs sur les territoires, en phase avec la politique régionale d'aménagement du territoire.

Par émergence, il faut entendre **processus générateurs de projets**, c'est-à-dire un dispositif **centré sur des projets sans porteurs** et non l'accompagnement de porteurs couvert par différents acteurs. En effet dans le domaine de l'entrepreneuriat social et solidaire, ce sont souvent les territoires (acteurs associatifs et de l'ESS, représentants des collectivités locales, acteurs économiques) qui identifient des besoins socio économiques, des opportunités de « marchés » ou des services nouveaux à initier.

Le **constat** dressé par ces acteurs est souvent le même : s'il émerge régulièrement des besoins et opportunités pouvant constituer le socle d'initiatives socio-économiques ou d'entreprises sociales viables, il est difficile d'organiser une intelligence collective territoriale efficace pour capter, valider, structurer durablement ces initiatives créatrices d'emploi et d'utilité sociale. Par ailleurs, la baisse des financements publics invite à plus de collaboration et de mutualisation afin de s'assurer de la réussite durable des projets. L'ensemble de ces défis nécessite de décloisonner les dispositifs et de travailler en transversalité pour éviter le morcellement et l'isolement de l'ESS.

Cette démarche d'appui à l'émergence devra s'articuler avec les travaux en cours pour l'élaboration du **SDRADDT** (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire). Ainsi une coopération sera engagée avec les services d'aménagement du territoire pour tester cette méthodologie sur quelques territoires sélectionnés sur appel à projets et motivés pour expérimenter la démarche.

Franche Comté Active, en partenariat avec la CRESS, a identifié **trois étapes** sur la période 2012, 2013 et 2014 **pour finaliser la construction d'un dispositif d'émergence** :

- réalisation d'une étude action sur 5 mois de septembre 2012 à janvier /février 2013 de Franche Comté Active et de la CRESS, orientée par un Comité de Pilotage composé de la Région, de l'Etat, de FCA, de la CRESS et de la Caisse des dépôts. Les grandes familles de l'ESS et les dispositifs d'accompagnement seront associés à la démarche (DLA, BGE, Entreprendre en Franche Comté, la CCIR, le MOUVES...) ;
- lancement d'une phase d'expérimentation en 2013 ;
- stabilisation et déploiement du dispositif en 2014.

Afin de mener à bien cette étude action, Franche Comté Active **met à disposition** :

- une chargée de projet expérimentée en conduite et animation de projets de développement, prise en charge sur le budget dédié à l'étude ;
- l'appui de la Direction de FCA (directeur et assistante administrative) ;
- la mobilisation des bénévoles de l'association pour faciliter la conduite du projet (Président+ membres qualifiés du CA)
- la mobilisation d'experts qualifiés.

► **Expérimentation Fonds de confiance territorialisé (FCA)**

Dans la suite des Etats Généraux de l'ESS, Franche-Comté Active a proposé à la Région de **construire un dispositif expérimental visant à mieux financer la recherche - développement en amont de la création d'entreprises solidaires**. Ce dispositif s'inscrit en complémentarité avec le programme national de la Caisse des dépôts « Fonds de Confiance », et permet de cofinancer le recrutement d'entrepreneurs sociaux pour mieux structurer en amont et augmenter la capacité de développement des projets et leur pérennité.

Dans une logique d'effet levier propice aux territoires, l'appui de la Région permettra de mieux canaliser les cofinancements nationaux au service des projets francs-comtois et de mieux associer des partenaires privés dans le financement d'études-action préalables à la création de structures solidaires employeuses.

L'**étude-action** est engagée à l'initiative d'une entreprise classique et/ou solidaire souhaitant favoriser la création d'une entreprise solidaire. Le porteur de projet est recruté par une entreprise porteuse qui s'engage à l'accueillir dans ses locaux pour toute la durée de l'étude action (6 à 9 mois) et à l'accompagner jusqu'au terme de celle-ci, en mettant à sa disposition les moyens matériels nécessaires. Chaque projet présenté par une entreprise candidate, qui assure la mission d'entreprise porteuse, sera parrainé par un groupe d'entrepreneurs sociaux ou tête de réseau, partie prenante du projet. Cette expérimentation **permettra d'accompagner la création de nouvelles entreprises solidaires sur la période 2012-2013**, avec un objectif de création de 8 entreprises en Franche-Comté, portées par des entrepreneurs sociaux, représentant la création de 120 nouveaux emplois.

En cas de réussite, et après bilan de l'expérimentation, la création d'un Fonds de confiance régional sera envisagée, à l'instar des Régions Nord Pas de Calais, Aquitaine ou PACA.

GOUVERNANCE

Axe 4 : Développer l'animation et la coopération entre les différents réseaux

L'économie sociale et solidaire se caractérise par une **culture de la coopération** entre ses acteurs. Cette coopération, qui, dans l'ESS, est volontaire, égalitaire et solidaire, s'édifie en lieu et place de la concurrence entre les individus, concurrence inductive de subordination et d'inégalités. L'ESS peut donc aussi se définir comme une « **économie relationnelle** ».

L'ESS est toutefois marquée par la diversité sectorielle, statutaire et économique de ses acteurs. Cette **pluralité commande de travailler en transversalité en interne** avec de nombreuses directions, et **en externe**, avec une multitude de partenaires locaux et de réseaux.

OBJECTIF 1 : ANIMER LES PARTENARIATS ENTRE LES ACTEURS INSTITUTIONNELS AFIN DE MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DE L'ESS

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques et de complexité des politiques publiques, le souci de simplification, rationalisation et optimisation des politiques d'intervention est plus que jamais légitime. La Région va jouer un **rôle de coordination** en facilitant le dialogue et en animant les partenariats entre les acteurs institutionnels.

Chantiers à venir

► Reconnaître le rôle d'interlocuteur de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) est l'**instance représentative du mouvement de l'Economie Sociale et Solidaire** en région. La CRESS regroupe l'ensemble des entreprises de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles et fondations pour promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et soutenir son développement sur le territoire franc-comtois. C'est la raison pour laquelle la CRESS doit être l'**interlocuteur privilégié de la Région et de l'ensemble des acteurs publics** pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques en faveur de l'économie sociale et solidaire.

► Décloisonner et assurer la transversalité entre les politiques régionales

Afin que les politiques régionales en faveur de l'ESS soient cohérentes et efficaces, la Région s'engage à ce que les directions et services en charge de ces dispositifs travaillent en bonne intelligence. Ainsi le Plan d'action pour l'ESS prend en compte non seulement les actions de la Direction des Affaires économiques, et en particulier du Service ESS, mais aussi celles des autres Directions de la Région (Culture, Jeunesse, Sports et Vie associative, Formation tout au long de la vie, Aménagement du territoire et efficacité énergétique).

De même, le présent document s'articule avec d'autres documents stratégiques de la Région, notamment avec la Stratégie régionale de développement économique (SRDE), la Stratégie régionale d'innovation (SRI), le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) ainsi que l'Agenda 21.

Enfin, cet effort de transversalité doit concerner l'ensemble des élus du Conseil régional afin que chacun puisse apporter son expérience et ses idées au service d'une économie plus sociale et plus solidaire.

► Renforcer le dialogue avec l'Etat et entre les collectivités (Région, Départements, EPCI) dans une logique de co-construction

L'Etat ainsi que les différents niveaux de collectivités contribuent au développement de l'ESS. Les communes sont les piliers du financement de l'innovation sociale des associations par les subventions. Les conseils généraux, principaux financeurs de l'action sociale, sont les partenaires des associations et mutuelles. La Région joue depuis plusieurs années un rôle moteur en soutenant les entreprises de l'ESS par des politiques de développement économique.

Faute de pouvoir simplifier le système, il convient d'en simplifier l'accès et l'usage, en visant l'amélioration de la cohérence et lisibilité d'ensemble et **en augmentant sa capacité à coopérer**. En conséquence, le dialogue entre l'Etat, la Région et les autres collectivités doit être renforcé.

► Instaurer un partenariat Etat-Région-Fonds social européen dans le cadre de la future programmation européenne 2014-2020

L'ESS bénéficie des fonds structurels européens, que ce soit le Fonds social européen (FSE) ou le Fonds européen de développement régional (Feder). Le secteur étant important en Europe (il représente 10% des entreprises européennes et 11 millions de salariés), l'Union européenne y porte une grande attention. La création d'un label "Fonds d'entrepreneuriat social européen", permettant aux investisseurs d'identifier les fonds d'investissement qui les concernent est en cours et un système d'épargne salariale solidaire à l'échelle européenne devrait également être mis en place.

Dans le cadre de la future programmation européenne 2014-2020, la Région doit veiller à l'établissement d'un partenariat efficace avec l'Etat et le Fonds social européen.

Par ailleurs, la Région Franche-Comté fait partie depuis juillet 2012 du **réseau REVES** qui est le réseau européen des villes et régions de l'économie sociale. Ce réseau, unique en Europe, vise à établir un dialogue avec les institutions européennes et internationales afin de créer des conditions favorables au développement de l'ESS et vise également à développer et échanger l'expertise et le savoir-faire des différentes collectivités dans ce domaine.

► Etablissement d'une cellule de veille régionale pour l'accompagnement des associations en difficulté

L'ensemble des acteurs institutionnels agissant en faveur des associations (CDC, Direccte, Région, CPC, ...) font actuellement partie d'une Commission régionale pour le Fonds de développement de la vie associative (FDVA). La Région envisage de proposer à ses partenaires de décliner au sein de cette instance une **Cellule de veille régionale pour l'accompagnement des associations en difficultés**. S'inspirant du modèle de la plateforme d'accompagnement des PME-PMI qui regroupe une fois par mois la Région, la CDC, la Banque de France et la Direction régionale des finances publiques, cette instance régionale créerait les conditions d'un dialogue et d'une coopération nécessaires pour détecter et soutenir les associations en difficulté. Cette action irait dans le sens d'une meilleure coopération entre les acteurs institutionnels.

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ANIMATION DES RESEAUX DE L'ESS

Alors que l'économie sociale et solidaire représente près de 4000 entreprises en Franche-Comté, il apparaît essentiel de bien travailler en réseau. C'est la raison pour laquelle, la Région attache une grande importance à l'animation des réseaux de l'ESS que ce soit à travers la Chambre Régionale de l'ESS ou le Salon d'affaires des entreprises de l'ESS.

Politiques existantes et actions en cours

► Soutien à l'action de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS poursuit un **programme d'animation et de mobilisation de l'ensemble des réseaux de l'ESS** qui a pour objectif de construire collectivement des réponses aux grands enjeux des secteurs d'activités, d'assumer le rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics et du dialogue socioprofessionnel, et de contribuer aux dynamiques du développement territorial. A cet effet, l'animation s'organise notamment autour de **quatre groupes de travail internes à la CRESS**, dont les thèmes concernent des grands secteurs d'activités, ou des animations et outils au service de l'ensemble de l'ESS :

Axe 1 : Prospective, développement et propositions pour des actions et politiques relatives à l'ESS

Axe 2 : Développement des syndicats d'employeurs et du dialogue social dans l'ESS

Axe 3 : Politique d'information, formation et communication interne, externe et tous publics

Axe 4 : Accompagnement thématiques : politique de filière des services à la personne et de l'aide à domicile

La Région soutient ce programme d'animation et de mobilisation de l'ensemble des réseaux de l'ESS présenté par la CRESS de Franche-Comté.

► Conduire des diagnostics territoriaux dans le cadre de l'Observatoire régional de l'ESS (ORESS)

L'Observatoire régional de l'ESS est chargée de constituer et mettre à jour des guides thématiques afin **de favoriser la coopération** entre les acteurs de l'ESS et de **diffuser l'information** auprès du grand public.

Les travaux en cours de l'ORESS s'articulent autour de deux axes principaux.

- Il s'agit de produire un **rapport annuel de l'ESS** en Franche-Comté à partir du second semestre 2012. Ce rapport intègre un tableau de bord régional et des fiches territoriales par zone d'emploi dont l'objectif est de présenter un état des lieux chiffré de l'ESS franc-comtoise et de répondre aux demandes des territoires. Il sera enrichi au fur et à mesure par de nouvelles thématiques en fonction des partenariats de production, notamment la valorisation des ressources des adhérents de la CRESS.

- Pour inscrire l'observation de l'ESS dans une dimension internationale et répondre à l'enjeu de la coopération transfrontalière concernant les acteurs de l'ESS, l'observatoire s'est doté d'un **programme d'actions INTERREG**. Il rassemble quatre CRESS : Franche-Comté, Rhône-Alpes, canton de Genève et canton de Vaud. Ses premiers objectifs sont de construire un référentiel commun de l'ESS entre acteurs suisses et français et d'établir un diagnostic partagé de l'ESS de part et d'autre de la frontière.

► Le Salon d'affaires des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Outre l'objectif de consolidation et au développement des entreprises de l'ESS, le Salon d'affaires des entreprises de l'ESS vise à faciliter les coopérations entre les acteurs de l'ESS.

Dans le cadre de ce salon, seront ainsi organisés des **conférences et ateliers permettant aux acteurs de réfléchir ensemble** sur les problématiques actuelles (achat responsable, clauses d'insertion, innovation sociale...) et sur des projets sectoriels : alimentation, mobilité, habitat, finance solidaire, aide à la personne, santé.

Le Salon d'Affaires d'Affaires de l'ESS se veut un **carrefour de rencontre** pour les 4 000 entreprises de l'ESS du territoire régional, coopératives, mutuelles, associations, présentes dans tous les secteurs d'activité : industrie, banque, assurance, agriculture, environnement, culture, tourisme, services aux personnes.

Le Salon aura lieu une année sur deux en Franche Comté, en alternance avec la Région Bourgogne.

CLAUSE DE RENDEZ-VOUS AVEC LES ACTEURS DE L'ESS

La dynamique d'échanges entre la Région et les acteurs de l'ESS va se poursuivre en **novembre 2013** avec la **Deuxième rencontre régionale des acteurs de l'ESS**, annoncée lors de la Première rencontre régionale de mai 2011. En partenariat avec la CRESS, la Région souhaite organiser ces rencontres régionales tous les deux ans, alternativement avec le Salon d'affaires.

Le **Salon d'affaires** pour l'ESS, quant à lui, se tiendra **chaque année** en Franche-Comté ou en Bourgogne, soit **2014** en Franche-Comté.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le calendrier de mise en œuvre diffère selon le degré d'avancement des actions.

- **Les politiques existantes**

Les actions existantes de la Région en faveur de l'ESS vont être poursuivie et renforcée au cours de la période 2012-2015.

- **Les actions en cours**

Les actions en cours sont nombreuses : développement de l'épargne salariale solidaire, partenariat avec le Labo ESS pour améliorer l'accès aux services bancaires, évaluation du dispositif Tremplin Solidarités Aide à domicile, guide de l'ESS *L'économie autrement* ou encore Salon d'affaires des entreprises de l'ESS. Ces actions seront concrétisées courant 2012/2013.

- **Les chantiers à venir**

Des chantiers à venir ont été esquissés. On peut notamment citer le soutien et la valorisation des coopératives d'artisans, l'Institut de Formation des dirigeants de l'économie sociale, l'accès de l'ESS aux clauses sociales dans les marchés publics, la cellule de veille régionale pour l'accompagnement des associations en difficultés, l'ouverture des aides aux entreprises spécifiques aux personnes handicapées. Ces actions futures feront l'objet d'un arbitrage politique durant la période 2012-2015.

Par ailleurs, le présent document sera voté en Assemblée plénière le 16 novembre 2012 avec deux mesures concernant l'innovation sociale : le dispositif d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociale et le Fonds de confiance territorialisé avec Franche-Comté Active.

- **Evaluation et renouvellement**

Les actions définies dans ce document pourront faire l'objet d'une évaluation en 2015 à la fois par le Conseil régional, le Conseil économique social et environnemental régional et les acteurs de l'ESS. Cette évaluation constituera le point de départ et le fondement d'un renouvellement du Plan d'action en 2015.

INDICATEURS

Les objectifs du Plan d'action étant clairement définis, voici une liste non exhaustive d'indicateurs permettant de mesurer les effets de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire.

- Le nombre de créations et de transmissions d'entreprises sous forme de SCOP/SCIC
- Le nombre de coopératives artisanales créées
- Le nombre de conventions signées entre la Région et les structures de l'ESS
- Le nombre de projets soutenus par Franche-Comté Active et cofinancés par la Région
- La part de salariés qualifiés dans les structures d'aide à domicile
- Le nombre de projets ESS socialement innovants portés par la Région et le nombre d'emplois créés

GLOSSAIRE

- CAE** : Coopérative d'activités et d'emploi
- CDC** : Caisse des dépôts et consignations
- CPCA** : Conférence Permanente des Coordinations Associatives
- CRESS** : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- C2RA** : Centre régional de ressources et d'animation
- DLA** : Dispositif local d'accompagnement
- EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- FACT** : Franche-Comté Amélioration des conditions de travail
- FRIS** : Fonds régional d'investissement solidaire
- FCA** : Franche-Comté Active
- FCPES** : Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire
- IAE** : Insertion par l'activité économique
- IFDES** : Institut de formation des dirigeants de l'économie sociale
- ORESS** : Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire
- PIA** : Programme d'Investissements d'Avenir
- PRADIE** : Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie
- RTES** : Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire
- SCIC** : Société Collective d'Intérêt Collectif
- SCOP** : Société coopérative et participative
- SIAE** : Structure d'insertion par l'activité économique
- SIFA** : Société d'investissement France Active
- SRDE** : Stratégie régionale de développement économique
- URSCOP** : Union régionale des sociétés coopératives et participatives

DEFINITION DE L'INNOVATION SOCIALE

Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) : « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. »

